RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Déclaration de cession de droits sociaux

Date d'enregistrement : 21/07/2025
Référence d'enregistrement : 2025C9999066899
Mode de paiement : CB
Montant des droits payés : 25 €

Déclaration reçue par : Service National de l'Enregistrement
3 place du Champ de Foire
42300 Roanne

2D-DOC

Cession de droits entre Ebru CINGI et Tevfik OZAYDIN

I - Modalités de déclarations

Cession de gré à gré

II - Cessionnaire

Tevfik OZAYDIN Né(e) le [redacted] (TURQUIE)
[redacted]

III - Cédant

Ebru CINGI Né(e) le [redacted] (TURQUIE)
[redacted]

IV - Société concernée

Numéro SIREN : 803508183
Désignation : SOCIÉTÉ PAR ACTION SIMPLIFIÉE A L M
Adresse : [redacted]

Cette personne morale est-elle une société mentionnée à l'article 1655 ter du CGI ? NON
Les participations cédées confèrent-elles au cessionnaire, direct ou indirect, le droit à la jouissance d'immeubles ou de fractions d'immeubles au sens de l'article 728 du CGI ? NON
Le cessionnaire a-t-il acquitté ou s'est-il engagé à acquitter des dettes contractées auprès du cédant par cette personne morale ? NON

V - Renseignements relatifs à la cession

Date de la cession : 01/07/2025
Prix : 10 000,00 €
Nombre de parts cédées : 50 Nombre total de parts : 100
Numéro des parts cédées : 1-50

VI - Origine de propriété des droits

Identité du cédant : MADAME EBRU CINGI
Adresse : [redacted]
Nature de la mutation : CREATION
Date de l'acquisition : 02/07/2014
Valeur ou prix d'acquisition : 1 000,00 €

VII - Liquidation des droits

	Base d'imposition	Droits calculés
Prix	10 000,00 €	
Charges déductibles	0,00 €	
Abattement appliqué	- 0,00 €	
Base taxable retenue	**10 000,00 €**	
Taux applicable	0,1 %	
Droits calculés		10,00 €

VIII - Paiement des droits

Application du minimum de perception[1]		25 €
Montant à payer		**25 €**

[1]Un minimum de perception est appliqué à votre déclaration selon les conditions régies par l'article 674 du Code Général des Impôts.